AJACCIO
CITÀ D'AIACCIU
DGA-DEVELOPPEMENT SOCIAL CULTUREL
SPORTIF ET VIE DES QUARTIERS
RELAIS DES ASSOCIATIONS
POLE FINANCIER
04.95.10.63.32

DEMANDE DE SUBVENTION
ANNEE 2027

DATE LIMITE DE REMISE DU DOSSIER : 31 DECEMBRE 2026 A RETOURNER A :
subventions_associations@ville-ajaccio.fr

LISTE DES PIECES A FOURNIR PAR LES ASSOCIATIONS

- **Un courrier adressé à Monsieur le Maire, précisant la nature des besoins et les projets de la structure,**
- Un dossier cerfa_12156-06-1 dûment renseigné,
- Un exemplaire des statuts,
- Le récépissé de déclaration à la Préfecture,
- Photocopie de la déclaration au Journal Officiel,
- La composition du Bureau,
- Les comptes financiers de l'exercice N-1 validés par l'Assemblée Générale de l'Association (compte de résultat certifié ou bilan comptable pour les associations disposant d'un comptable),
- Le budget prévisionnel de l'année à subventionner, **faisant ressortir l'ensemble des financements et des ressources propres, de préférence établi pour une année civile,**
- Le programme prévisionnel des activités de l'année à subventionner
- Le compte-rendu de la dernière Assemblée Générale **(la date du 31 Mars de l'année N est la dernière limite pour la remise du document)**
- Le compte-rendu d'activités détaillé,
- Un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal récent à l'ordre de la structure,
- Le N° de Siret, (obligatoire), NAF et N° de licence d'entrepreneur du spectacle selon NAF ou attestation 6 spectacles par an.
- **Eventuellement, tout autre document que la commune jugerait nécessaire pour une meilleure instruction des demandes.**

Le dossier de subvention pour les projets ponctuels devra également comporter les éléments suivants :

- Une présentation de l'association et du projet,
- Ses objectifs généraux et opérationnels, son intérêt général démontré,
- Les moyens matériels et autres envisagés,
- Le budget prévisionnel, indiquant toutes les sources de financement,
- Le montant de la subvention demandée à la commune

Eventuellement, tout autre document que la commune jugerait nécessaire pour une meilleure instruction des demandes

→En cas d'attribution d'une subvention en 2026 pour une action précise, une mission ou une manifestation :
Fournir un bilan financier et technique de cette action, mission ou manifestation avant le 30 juin 2027.